

BON DE COMMANDE CONTROLE D'UNE INSTALLATION D'ANC

Dans le cadre de la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a souhaité mettre à disposition un service de contrôle des assainissements non collectifs.

La CCESG a fait le choix de l'entreprise VEOLIA EAU sur les critères compétences et qualité, la mutualisation des commandes permettant d'obtenir des tarifs attractifs, à charge du propriétaire.

Demandeur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous :

E-mail :

Localisation de l'installation :

Adresse de l'installation :

Code postal : Ville :

Section et n° de parcelle :

Coordonnées : X : Y :

Nom et prénom de la personne présente (si différent de l'usager) :

Locataire

Propriétaire

ATTENTION !

Ce bon de commande, rempli par mes soins, n'a pas de valeur de facture, la facture de ma vidange sera établie par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne après intervention. Je m'engage à la payer dès réception.

*Je préviens au minimum 48 heures à l'avance l'entreprise VEOLIA EAU au **07 77 49 19 89** en semaine de **9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00** si je ne peux pas être présent au rendez-vous.*

Si vous n'êtes pas présent lors du rendez-vous préalablement fixé, un déplacement sans intervention vous sera facturé.

Merci de remplir le tableau ci-dessous en y reportant le prix adapté à votre cas

	Prestation contrôle ANC Tarifs valables à compter de mai 2021	Prix en € TTC	Quantité	Prix de la prestation commandée
CONCEPTION	Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou à réhabiliter	54,50		
	Supplément si besoin d'une visite pour vérification d'éléments techniques et réglementaires (sur demande de VEOLIA EAU)	109,00		
	Nouvelle vérification en cas de nouvelle demande d'installation après avis défavorable ou favorable avec réserves	54,50		
REALISATION	Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou à réhabiliter	254,00		
	Deuxième visite de terrain dans le cas de filière complexe nécessitant un deuxième passage (sur demande de VEOLIA EAU)	109,00		
	Nouvelle vérification après avis défavorable ou favorable avec réserves, ou de seconde visite pour filières particulières	109,00		
	Déplacement sans intervention	54,50		

IMPORTANT : le certificat de conformité d'un assainissement non collectif ne sera délivré que si le contrôle de réalisation est fait avant le remblaiement du système.

J'ai pris connaissance des points ci-dessus

Signature du demandeur :

Nom Prénom : Date :

Lu et approuvé

Réservé à l'administration
Numéro SPANC :

Bon de commande à envoyer à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

Par mail : spanc@cc-saonegrosne.fr

ou par courrier : 30 Rue des Muriers 71240 Sennecey le Grand